Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 3 Dhoulhajja 1444
21 Juin 2023

N° 74

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1594**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1596**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1601**
Homologation de résolutions **1602**
Convocation **1602**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1602**
Avis aux créanciers..... **1603**
Convocations
Sociétés anonymes **1605**
Divers
Avis au public..... **1607**
Actes Administratifs
Avis au public **1609**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information

CAPITAL FINANCIERE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 46.000.000 Dinars

Siège social : 60 Avenue Principale, Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis

Identifiant Unique RNE : 1544780V

1/ Dénomination : CAPITAL FINANCIERE HOLDING

2/ Forme : Société Anonyme

3/ Capital social : Quarante six millions (46 000 000) de Dinars entièrement libérés.

4/ Siège social : 60 Avenue Principale, Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis.

5/ Durée : 99 ans

6/ Objet : Prises de participation directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit dans toutes Sociétés.

7/ Dépôt préalable : Un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mal 2023 ayant décidé l'augmentation du capital, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er Bureau, Tunis en date du 12 juin 2023 sous le numéro 23502695 et suivant Quittance n° M005528 a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 13 Juin 2023 sous le n° AC01892023.

8/ Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre: le montant est de 20.000.000 Dinars divisé en 200 000 actions nouvelles de 100 DT chacune à libérer pour la moitié au moment de la souscription et pour l'autre moitié, dans un délai ne dépassant pas 5 années à compter de la date de l'ouverture des souscriptions.

Cette augmentation sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et sera exclusivement au profit de l'actionnaire Monsieur Ismail Mabrouk.

Par un versement en espèces pour un montant de 10 Millions de (10 000 000) Dinars, les actions ainsi souscrites seront libérées.

9/ Valeur nominale et d'émissions d'actions : 100 dinars chacune.

10/ Apports en nature : Aucun

11/ Avantage particuliers stipulés dans les statuts : Aucun

12/ Le délai ouvert pour la souscription est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au JORT.

La souscription peut être clôturée par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai.

2023T00640SANB2

SOCIETE DE TOURISME ET D'ANIMATION «TELEMAQUE»

S.A au capital de 7.252.110 dinars

Siège social : Hôtel ALJAZIRA - Zone Touristique Plage Sidi Mahrez - Houmt Souk - Djerba

Identifiant unique RNE : 0307058V

Affiliation CNSS : 155 517 - 26

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2023 enregistré à la recette des Finances de Djerba Houmt Souk le 02 Juin 2023 sous le n°23703275 quittance n°M055284 a été déposée au centre National du Registre des Entreprises sous le n°2023P64423442 en date du 7/6/2023, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Première résolution :

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture,

- Du rapport de conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31/12/2022.

- Des rapports du commissaire aux comptes relatif à ce même exercice;

Approuve les états financiers du dit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment les conventions régies par les dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration à titre de jetons de présence pour les exercices 2022 un montant global de 24.000 DT à répartir à leur convenance.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2022.

Quatrième résolution :

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

2023R01624SANB2

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 D

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez Djerba

Identifiant Unique RNE : 0008132X

Affiliation CNSS : 017733 - 79

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27/5/2023, enregistré à la recette des Finances de Djerba Houmt Souk le 02 Juin 2023 sous le n°23703274 Quittance n°Mo55276 a été déposée au centre National du registre des entreprises sous le n°2023P22656903 en date du 6/6/2023 les résolutions suivantes ont été adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2022 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2022.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles

200 et suivants du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

Quatrième Résolution

L'Assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice relatif à l'exercice 2022.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2022 à 28 562,500 DT (brut).

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les droits de vote des actionnaires présents ou représentés à l'A.G.O du 27/5/2023.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

2023R01625SANB2

SOCIETE LES LABORATOIRES PHARMAVERA

S.A au capital de 7.567.000 dinars

Siège social : Immeuble Zitouna n°6 2ème étage Avenue de Martyrs Sfax 3000

MF : 1353376ZAM000

D'après le PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 Mai 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 24 mai 2023 sous le numéro d'enregistrement 23502721 quittance M002984 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 5 Juin 2023 sous le numéro 2023124376. Il a été décidé :

- L'augmentation du capital de la société de son montant actuel fixé à sept million cinq cent soixante-sept Mille Dinars (7.567.000 DT) divisé en 3026800 actions de 2,500 dinars chacune, à sept million neuf dix sept.

- Mille Dinars, par apport de trois cent cinquante mille Dinars (350.000 DT) détaillé comme suit :

- Apport en numéraire de 50.000 dinars souscrit en un compte indisponible auprès de la Banque Internationale arabe de Tunisie.

- Conversion du compte courant des actionnaires de 300.000 dinars.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 140 000 actions nouvelles de 2,5 dinars chacune.

L'assemblée Générale extraordinaire, confère tous pouvoirs au conseil d'administration de la société ou à son mandataire pour faire tous dépôts et publications nécessaires.

2023X00839SANB2

Sté Mirca de promotion immobilière

Société anonyme

Au capital : 3000 000 DT

Siège social : 2 rue de la physique ZI Bir el Kassaa

Registre de commerce : B2465892012

MF : 1242180XAM000

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2021 enregistré à la recette des finances Bir el Kassa le 8/6/2023 sous le numéro 23800685 quittance n°M020044 et qui a été publié au RNE sous le numéro 2023126189 daté du 9 juin 2023, il a été décidé ce qui suit :

Nomination de monsieur Jilani Attia en qualité de président directeur général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur 2021-2022-2023.

2023401586SANB2

Nomination d'un nouveau Directeur Général de Tunisair Handling

Société anonyme

Au capital de 24.095.800 Dinars

Siège social : Rue des Métiers n°2 Charguia 2 Ariana 2035

Registre national des Entreprises sous le n°00892074E

En vertu du procès-verbal du Conseil D'administration du 9 Juin 2023, enregistré à la recette des finances à l'Ariana, le 13 Juin 2023 sous le n°23705624 quittance n°M74314 un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 14 Juin 2023 sous le n°202127407

Le conseil d'administration décide de nommer Madame Halima Khouaja Directrice Générale de Tunisair Handling.

2023401589SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«ENOVE»

Sarl au capital de 600 000 dinars

Siège social : 28 rue 8601 - ZI La Charguia, Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0821513P

Selon procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 20/4/2023, enregistré à la recette des finances Charguia le 22/5/2023 sous le n°23503798 quitt n°64858, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 12/6/2023 sous le n°2023126792, il a été décidé la dissolution de la société, sa mise en liquidation avec nomination de M. Peter BISMUTH comme liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus. Les créanciers de la société doivent produire leurs titres de créance au siège de la société dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis.

2023R01618SRLB2

SICTEC SARL

Rue de Nabeul Meghira 2 Fouchana 2082

Mat.Fisc : 1316425G/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28/12/2022, enregistré à la recette des finances de Fouchana, le 29/12/2022 sous le numéro 22808919 quittance n°M102600, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Mégrine le 3/01/2023 sous le numéro n°20232861.

Il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur.

2023R01628SRLB2

Renouvellement du mandat du gérant

Société Comptoir Général d'équipement et de Matériel

SARL au capital de 20 000 DT

Siège social : Av Environnement, Rte de Gabès Km 2.5, Sfax

MF : 1519110/Q/B/M/000

N° RNE : 1519110/Q

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des associés en date du 5/6/2023 enregistré à la recette des enregistrements et des actes de Sfax le 13/6/2023, enregistrement n°23803149, quittance n° M003466, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le n°2023127768 en date du 14/6/2023. Il a été approuvé le renouvellement du mandat de monsieur Makram Kallel en tant que gérant de la société «Comptoir Général d'équipement et de Matériel» pour une durée de trois ans qui commence au début du mois de Juin 2023 et se termine fin mai 2026 tout en lui donnant tous les pouvoirs pour gérer la société et la réalisation de son objet social.

2023X00829SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Sidi Hcine le 5/6/2023 quittance n°M057503 n° d'enregistrement 23201986 la Société STEP M.F. 0784615J son gérant Mr Amor Chaouachi a vendu à Mr Nejib Sofien tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°290 avenue Hrairia Ezzahrouni Tunis exploité pour vente pièces de rechanges.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Echourouk du 14/6/2023.

2023T00633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 7 avril 2023 enregistré à la recette des finances de Korba le 11 Avril 2023 sous le n°23200785 (reçu n°M026132) madame Fatma Elbir, titulaire de la carte d'identité nationale n°01787464 et du matricule fiscal n°032326L demeurant à rue Mustapha Khraif, Korba, a vendu à madame Mouna Dghais, titulaire de la carte d'identité nationale n°05096554, demeurant à la rue les violettes, Korba et madame Laila Dghais Mejrda, titulaire de la carte d'identité nationale n°01797463, demeurant à la rue Salah Eddine El Ayoubi, Dar Châbane Elfehri, tout le fonds de commerce sis à la rue Mustapha Khraif, Korba, dont l'activité consiste à un bain maure public avec tous ses éléments moraux et physiques.

Un extrait du contrat de vente a été publié au journal «Echourouk» du 29 avril 2023.

Les oppositions sont acceptées au bain maure concerné sis à la rue Mustapha Khraif, Korba : dans un délai de 20 jours à dater de la publication de cet avis au JORT, le droit d'opposition est déchu à la fin de ce délai.

2023T00635FCCC2

Vente de la moitié d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 10/5/2023 quittance n°39236 enregistrement 23202029 Saber Ghazouani sis au 29 rue Libye Lafayette Tunis a vendu à Marwa Elhioui sis 4 rue 1548 cité 18 janvier Ettadhamen Ariana la moitié du fonds de commerce exploité au local sis 29 rue Libye Lafayette Tunis avec ses éléments corporels et incorporels toutes les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur et dans son domicile dans vingt jours à partir de cette annonce. Cette annonce est parue aux deux journaux Echourouk et le Quotidien pour le 7/6/2023.

2023T00637FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 12/6/2023 enregistrement n° 23201650 quittance n°M040277 Mme Saïda Bent Mahmmoud Souli a vendu à Mr El Fethi Ben Hamda Bengueji la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour vente tous genre de commerce, sis au n°13 bis rue Kaadine Tunis.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds et à son adresse 52 rue Kaadine Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la Publication au JORT.

Cette annonce est parue aux Journaux Echourouk et Le Quotidien du 14/6/2023.

2023T00639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 5/6/2023 enregistré à la recette des finances Dar Chaabene el Fehri le 6/6/2023 sous le n°23201305 quittance n°M031529. Mme Ihsen Ben Abdeltif Ben Amor el Ghazali demeurant à beni khiar a vendu à Mr Ilyes Hamrit, demeurant à la rue bayroute beni Khiare Nabeul, la totalité du fonds de commerce, sis à la rue el Hédi Khefacha route Beni Khiare Dar Chaaben el Fehri gouvernorat Nabeul, exploité dans l'exercice de l'activité de café catégorie 1 Exploité actuellement en activités du café nommé «café social». Son matricule unique au registre national des entreprises est 1571303w.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur à Mr Ilyes Hamrit, demeurant à la rue Beyrouth Beni Khiare Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Achourouk» de 9/6/2023 page n°28.

2023T00642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte daté le 26/5/2023 et enregistré à la recette des finances rue el jazira le 26/5/2023 (enregistrement n°23201576 Quittance n°M035455) Mme Saloua Dweik en son propre nom et au nom de Kenza Dakhlaoui en vertu de l'autorisation du tribunal de première instance de Tunis le 21/3/2023 sous n°19196 Mme Haifa Douaa et Hind filles de Tahar Baschchaouech et Monsieur Mohamed Habib Dakhlaoui ont vendu au profit de Mme Moufida

Dhaoui la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au 50 rue Ben Arous la Kasba Tunis.

Toute opposition au paiement de prix de cession devra être effectuée dans les 20 jours à compter du présent avis entre les mains de Maître Walid Chemli avocat à la cour de cassation dont son étude à immeuble Cléopâtre bureau A2-11 centre urbain nord - Tunis.

Cette vente a été publiée au journal «Echourouk» le mercredi 7 juin 2023.

2023T00643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 19/5/2023 enregistré à Béja le 22/5/2023 n° d'enregistrement 23203605 n° de quittance m034352 Mr Bougouffa Bachir commerçant a cédé à Me Mlouki Fadia la totalité du fonds de commerce destiné à tout genre de commerce sis au n°25 Bab Issabaa rue Farhat Hached Béja.

Les oppositions se font dans le délai légal entre les mains du rédacteur du contrat Mr Zlaoui Mohamed Ali à son étude rue 1 juin Béja.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 2/6/2023.

2023T00648FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31/5/2023 enregistré le 12/6/2023 sous n°23203745, Mr ELJEMI Mohamed Amine (1783749B) a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant sis à l'Avenue Farhat Hached n°4 Ariana, avec ses éléments corporels et incorporels, et ce à la Société Luminance (1157553C) demeurant à l'avenue Farhat Hached Ariana.

Toutes les oppositions seront reçues par Maître Chagrani Jabeur Avocat 04 Avenue Farhat Hached Ariana, dans les 20 jours de la date de parution de cet extrait au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Achourouk» le 15/6/2023 n°11599.

2023R01629FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/5/2023 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 02/6/2023 n° de quittance M046153 n° d'enregistrement 23203307 il appert que Boubaker Guedira a vendu à Haikel Hazbri la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 222 Bir Mnia Corniche Bizerte.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur dans son adresse sis à rue loua Mohamed Kefi pêcherie Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publié dans le journal Echourouk le 9/6/2023.

2023R01630FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce rédigé par l'huissier de Jendouba le maître Saidi Farida et le maître Chawanii Saiida en date du 13/4/2023 sous n°51 page 50 Mr Mohamed ben Ali ben Abderrazek Chorfi C I N n°07890711 a cédé en tant que don à sa mère Saida Bent Younis Chorfi CIN n°02425340 a cédé la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné vente des pièces et accessoires automobiles (Identifient Unique n°1268379Y) sise à la route Tunis Jendouba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et la Presse du 17/6/2023.

2023R01631FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait le 31/5/2023 enregistré à la recette des finances Elmenzah 6 Ariana le 6/6/2023 (Quittance 75605 - N°23204315), monsieur Khalfaoui Mohamed Achref demeurant 35 Avenue Elyassamine Jardins d'elmenzah 2 Ariana, a vendu à monsieur Mohamed Nizar Habib, demeurant 4 Place de la République Manouba, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Hédi Nuira résidence Nourhene magasin AC3 Ennassr 2 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du rédacteur du contrat de vente Maître Jebali Youssef 37 Rue Chdelly Kallala Tunis dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T sous peine de forclusion. Cette annonce est publiée aux journaux Essahafa et la Presse du 14/6/2023.

2023R01632FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/6/2023, enregistré à la recette des finances Khawarizmi en date du 02/6/2023, quittance n°M051729 enregistrement n°23202128, Mahbouba Methnani titulaire de la CIN n°07673706 a vendu à Ali Romdhani titulaire de la CIN n°07669347, tout le fonds de commerce destiné à «la vente des Littérature Ancienne -FRIP-, situé à SOUK SBEH - Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur.

Cet article est paru aux Journaux (Achourouk et le Quotidien) le 7/6/2022.

2023S00748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 31/5/2023 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 5/6/2023 quittance n°M052277, numéro d'enregistrement 23202150 Mrs et Mme «Hasib et Housem et Sameh Souiden» ont vendu à Mr Lotfi Negra la totalité du Fonds de commerce exploité dans la photographie à Place Ennasr à Kairouan.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Echourouk" et "Le quotidien" le 9/6/2023.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours au cabinet de l'avocat maître Ahmed Amri, situé à la Rue Abi Alyousser Achaibeni à Kairouan.

2023S00749FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 11/5/2023 enregistré à la recette des finances d'Erriadh Sousse sous le n°23201342 quittance n°M032434 Mme Ghzela Bent Abdelhafidh Haouani CIN n°07581060 a vendu le fonds de commerce (vente de prêt à porter) à Mme Jamila Bent Farhat Ben Ali ELHARRABI CIN n°02084043 demeurant à la Rue Ebn Charaf Cité Erriadh Sousse.

Un extrait a été publié au journal Echourouk du 02/6/2023.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de l'acquéreur sis à la Rue Eljomhouria Sousse.

2023S00750FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat rédigé par Maître Hellal Kamel en date du 29/5/2023 enregistré à la recette des finances de Monastir le 29/5/2023 sous le numéro de reçu Mo41487. Mme Samia bent Ali Slama a vendu à Mme Sonia bent Mezri Mzali tout le fonds de commerce exploité pour vente des matériaux de pêche situé au complexe Monastir centre rue 1er juin Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la vendeuse au local sis à l'adresse ci-dessus et c'est dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date de 14/5/2023.

2023S00751FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 7/3/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 18/4/2022 sous le numéro 22200076 et quittance n°M003565, Wajdi Dhraief a cédé à Ridha Akremi la moitié du fonds de commerce situé à la Rue Salem B'chir Monastir au prix de Six milles dinars.

Les oppositions doivent être faites dans la vingtaine des jours qui suivent la parution de cette annonce et déposées auprès de maître Radhia Akremi Houmet Trabelsia Monastir.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 16/6/2023.

2023S00754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7-6-2023, enregistré à la recette des finances de Monastir le 7-6-2023 sous le numéro 23204135; quittance n°M043551, Mr Fares Chaieb (C.I.N 069888473) demeurant à Monastir immeubles CNRPS immeuble 15 appartement 22 Monastir a vendu à Mr Mouhamed Oussama Bensaid (C.I.N 06996720) demeurant à 102 cité 1 Monastir la totalité du fonds de commerce De vente des Produits Alimentaires exploité au local sis à cité R4 Monastir.

Les oppositions seront acceptées au Bureau d'avocat Maître Rahal Nizar Résidence Beb Lekram escalier C Monastir dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 11-6-2023.

2023S00755FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 6/6/2023, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 8/6/2023 sous n°23201659 quittance n°M044548. Mr Mohamed Ben Hassen Ben Moussa, titulaire de la CIN n°02851109 demeurant à la Rue Ali Lazhari Immeuble Hammami - Cité Ibn Khaldoun Sousse a vendu et cédé à Mr Mohamed Ben Ali Sallem, titulaire de la CIN n°08425268, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente peinture de voitures avec tous ses éléments corporels et incorporels (MF 0228086H) sis à Cité Boukhzar près poste de la garde nationale. Les oppositions se font entre les mains l'acheteur Mr Mohamed Ben Ali Sallem demeurant à 487 cité Manazeh Kalaa Séghira Sousse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» n°11597 du 13/6/2023.

2023S00756FCCC2

Contrat de Don d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé entre les deux parties le 22 décembre 2020, chez les deux notaires Najia Al-Militi et Mohamed Borawi Khawaja et documenté dans leur journal numéro 7 devant le numéro 39 du registre des brouillons et enregistré à la recette des finances de CHEBBA MAHDIA.

La société Perfect services représentée par son représentant légal M. Salem Al Ajroud et immatriculée au registre de commerce B1612572006 et dont le siège social est à l'avenue Ali Balhouan Mahdia.

A fait Don et cession et possession sous les garanties légales et réelles à Mme Hamida Jbara, titulaire de la carte d'identité nationale n° 03893460 tout le fonds de commerce qui consiste à l'exploitation du «Restaurant Carrefour» avec tous ses éléments matériels et moraux, qui sont représentés dans le droit, le nom commercial, la clientèle et les éléments matériels.

Les objections sont acceptées dans les 20 jours suivant la publication de ceci au journal officiel de la République Tunisienne au siège du restaurant objet du don situé à l'avenue Ali Al-Balhouan à Mahdia.

Cette annonce est parue au journal le quotidien le 4/01/2022.

2023S00757FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé entre les deux parties le 5/6/2023 chez les deux notaires Ezzeddine el Haj et Fethi Mansouri documenté dans leurs journal n°152 devant n°116 et devant n°23 du registre des brouillons et enregistré à la recette des finances de Ksibet El Mediouni en date du 5/6/2023 n° de quittance M021119.

Mm Rim Mabrouk titulaire de la CIN n°06789346 et de l'identifiant unique n°1597472 A, a fait Don du fonds de commerce sis à l'avenue Abdelhakim Abdeljawad Ksibet el Mediouni qui consiste en l'exploitation du commerce en détail des différents produits à Mr Baha eddine Haj Said titulaire de la CIN n°14013153.

Les oppositions sont reçues à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à dater de la publication de ce Don au jort.

Cette annonce est parue sur le journal le quotidien du 16/6/2023.

2023S00758FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 16 mai 2023 enregistré à la recette des finances de Bourj El Wazir Ariana le 26 mai 2023 reçu n° M006120 sous le numéro 23202124, Madame Khouloud Bent Abdellrzzak Bouhachem, vend à Madame Imen Bent Abdellatif Bouhaha la totalité du fonds de commerce tout produit avec touts ses éléments corporels et incorporels situé à 10 rue Abd Al Rahman Mami Bourj El Wazir Ariana.

Cette annonce a été publiée en arabe dans le journal "El chourouk" le 10 juin 2023.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce à 10 rue Abd Al Rahman Mami Bourj El Wazir Ariana et ce dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne

2023S00759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/06/2023 2007 enregistré à la recette des finances de Monastir le 5/6/2023 sous n° 23204053, Quittance n° M043011 Mme Horrig Faiza (C I N : 06827914 demeurant à cité Irriad Skanes Monastir) cède à Me Nadeur Ben Hssin (C I N 06912220 demeurant à la rue Farhat Hached Bennen) le fonds de commerce nommé - BEST DJO MODE PLUS situé à l'Av des Martyrs Imm Skhiri (RDC) Monastir destiné à la vente du prêt à porter avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Haddar Fethi domicilié à Immeuble Chraka Monastir dans un délai de 20 jours de sa publication au JORT.

Cet avis a été publié au Quotidien Le Quotidien daté du 15/6/2023.

2023S00767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente enregistré le 14/6/2023 à la recette des finances de Monastir enregistrement n°23204286 Mr Akram Abdelhedi, identifiant 1555588G, a vendu à Mme Wided Rhim sis à l'avenue Habib Bourguiba Zarmedine, la totalité du fonds de commerce à usage de commerce de viande blanche sis à cité essada à monastir.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de l'acheteuse dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 18/6/2023.

2023S00769FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Ali Ben Nasr Avocat à la cour de cassation en date du 27/12/2022, enregistré à la recette des Finances de Sakit Iddeyer en date du 5/6/2023, Quittance n° 23201553, Mr Najeh Kalfallah a vendu à Me Abir Marhawi la totalité du fonds de commerce destiné pour vendre du lait et dérivés, sis à l'Avenue Hédi Chaker Markaz Ilhattab Sakit Iddeyer Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 11/6/2023.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteuse Abir Marhawi qui a choisi le lieu du fonds de commerce comme domicile élu.

2023X00816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 15/4/2023 enregistré à la recette des finances Chihia en date du 17/4/2023, sous le numéro 23200425 quittance n°M023706, Mr Ossema Zarafi, a vendu à Mr Fayez Amouri la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis à la route Teniour km 4 imm Chtouro Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente chez le vendeur route teniour km 4 imm Chtouro Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 27/4/2023.

2023X00822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Abou Kacem Chebbi Sfax le 8/6/2023 sous le n°23202640 et la quittance n°M059279, Najla Fakhfakh et Ikhlas Maalej ont vendu, à Maher Maalej leurs parts indivises correspondant à 5/6 du fonds de commerce exploité dans le commerce des produits fabriqués en cuir et cartables au local n°23 sis à la rue Mongi Slim ville antique Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur, dans son local sis à 11 rue de la grande mosquée ville antique Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Al Chourouk du 13/6/2023.

2023X00823FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation notarié su le 6 mai 2023 enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk Sfax le 30 mai 2023 sous le numéro de quittance M028911 rédigé par les notaires Abdesselem Chtourou et Moncef Ktata Mme Madiha Bouaicha, Henda Hajtaib et Mona Hajtaib ont donné à Mr Basem Haj Taib leur parts du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des sandwiches située à la rue Elafan km1 Sfax. Les oppositions sont acceptées chez le notaire Chtourou Abdesselem siégeant à la rue Sidi Ali Karray Sfax après un délai de 20 jours de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien au 8 juin 2023.

2023X00834FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/05/2023 et enregistré à la recette des finances Route Tunis Sfax le 13/6/2023 sous le numéro de quittance M063436 et numéro d'enregistrement 23202156, Noureddine Bousetta titulaire de la C.I.N n°01248503 en tant que gérant de la Société TOP signalétique, a vendu à Fatma Bousetta titulaire de la C.I.N n°11045439 en tant que gérante de la Société UP SIGN, en tant qu'acheteur la totalité du fonds de

commerce exploité en tant que Fabriquant de tout supports publicitaires, sis à la Rue 13/08 zone Industrielle Poudrière 1 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez le Rédacteur du contrat sis au 23 Rue Selem Harzallah 3000 Sfax. Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 16/6/2023.

2023X00836FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 29/5/2023, enregistré à la R.F route de Gremda Sfax le 29/5/2023 quittance n°M047538 enregistrement n°23201727, Monsieur Fellah Saif Eddin titulaire de la CIN n°08886771 sise à la Rue Kairouan km 9 Gremda Sfax a vendu à Monsieur Zghal Ramzi titulaire de la CIN n°08886525 sis à l'avenue Bourguiba rue Hannibal n°2 El Ain Sfax le Fonds de commerce sis à la route de Gremda Km 9 immeuble Daoud 3042 Sfax sud.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à Monsieur Fellah Ammar domicile élue au fonds de commerce sise à la route de Gremda Km 9 immeuble Daoud 3042 Sfax sud où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié au journal quotidien Essabeh N PS2300331 le 02/6/2023.

2023X00837FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 17/5/2023 portant signature légalisée le 23/5/2023 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 13/6/2023 sous le n°23201924 quittance M051122, la société SMART COFFEE, SARL, RNE 1540640Q sise à Bouziane km 7 Gremda 3042 Sfax a cédé à Mme Zekri Leila, CIN 01042931, la totalité du fonds de commerce du local sis à la route de Bouzaiene km 7 Gremda résidence Béchir Sfax, destiné comme café première catégorie.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis à la route de Bouzaiene km 7 Gremda résidence Béchir Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et La Presse et le quotidien le 17/6/2023.

2023X00838FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et légalisé en date du 06 Juin 2023, enregistré à la Recette des Finances de Raoued en date du 7 juin 2023 Quittance M069456 numéro 23202949, la société ETTAWFIK pour l'ALUMINIUM, SARL au capital social de 30.000,000 Dinars, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1150001S dont le siège social est sis à la Rue Fethi Zouhir Route de Raoued 2056 Ariana représentée par sa gérante Madame Nesrine KADDACHI a cédé à la Société WIFAK pour l'ALUMINIUM, SUARL, en cours de constitution représentée par son associé unique Monsieur Houssem KHRAIFI, demeurant à la Route de Jaafar Km 4 Ariana Nord Ariana, la totalité du fonds de commerce à usage de commerce d'aluminium exploité dans le local commercial sis à l'Avenue JAAFAR 73 Ariana Nord Raoued 2083 d'une superficie approximative de 120 m². La cession porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment la clientèle, l'achalandage et le droit au bail.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cessionnaire Société WIFAK pour l'Aluminium SUARL, société en cours de constitution représentée par son associé unique Monsieur Houssem KHRAIFI demeurant à la Route de Jaafar Km 4 Ariana Nord Ariana (Rue Omar Ibn AL KHATTAB n°11 La Petite Ariana) et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 14 Juin 2023.

2023401607FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé signé et légalisé en date du 6 Juin 2023, enregistré à la Recette des Finances de Raoued en date du 7 juin 2023 Quittance M069451 numéro 23202948, la société ETTAWFIK pour l'ALUMINIUM, SARL au capital social de 30.000,000 Dinars, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1150001S dont le siège social est sis à la Rue Fethi Zouhir Route de Raoued 2056 Ariana représentée par sa gérante Madame Nesrine KADDACHI a cédé à la Société WIFAK pour l'ALUMINIUM, SUARL, en cours de constitution représentée par son associé unique Monsieur Houssem KHRAIFI, demeurant à la Route de Jaafar Km 4 Ariana Nord Ariana, la totalité du fonds de commerce à usage de bois, menuiserie et matériaux de construction et produits sanitaires exploité dans le local commercial sis à l'Avenue JAAFAR 73 Ariana Nord Raoued 2083 d'une superficie approximative de 180 m². La cession porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment la clientèle, l'achalandage et le droit au bail.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cessionnaire Société WIFAK pour l'Aluminium SUARL, société en cours de constitution représentée par son associé unique Monsieur Houssem KHRAIFI demeurant à la Route de Jaafar Km 4 Ariana Nord Ariana (Rue Omar Ibn AL KHATTAB n°11 La Petite Ariana) et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 14 Juin 2023.

2023401608FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances rue El-jazira Tunis le 11/5/2023 Quittance n° M033163 et enregistrement n°13301420 Amor

Mansouri domicilié au 90 rue Teinturerie Tunis a loué à Mohamed Walid Derbali domicilié au 96 rue Teinturerie Tunis la totalité du fonds de commerce exploité au local 96 rue Teinturerie Tunis avec ses éléments corporels et incorporels pour une durée d'une seule année commençant le 13/5/2023 au 12/5/2024. Cette annonce est parue au journal Echourouk du 1/6/2023.

2023T00638FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 6-6-2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 8-6-2023 (reçu n°M083363, enregistrement n°23303253), Monsieur Lotfi Queddiche a loué son fonds de commerce soit un restaurant touristique (restaurant copole) à monsieur Nizar Mami pour une durée de deux ans qui commence le 1er juillet 2023 renouvelable.

Un extrait de cette vente a été publié aux journaux «le Quotidien» et «Echourouk» dans son numéro du 15-6-2023.

2023R01614FCCC3

Location d'un fonds de commerce

M.Moez Ferchichi a loué à M.Allela Bouthouri en vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Kabaria le 01/6/2023, quittance n°M037958 enregistrement n°23301175 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la rue 10078 el Wardiya 4 Tunis toute opposition doit se faire à l'adresse du fonds situé à la rue 10078 n°167 el Wardiya 4 Tunis dans un délai de 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 13/6/2023.

2023R01620FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte sous-seing privé légalisé en date du 3 Avril 2023 et enregistré à la recette des finances Le Lac -Tunis le 4 Avril 2023 sous le n°23302640 quittance n°M043121, la société Touristique Imperial Palaces SARL, Identifiant Unique RNE n°1275809R et représentée par Monsieur Nicolas PEZOUT, Directeur Général de l'hôtel Môvenpick Hôtel du Lac Tunis a loué à la société MRD Beauty Salon SUARL en cours de constitution représentée par son associé unique et gérant Monsieur Morsi DHOUIB, titulaire de la CIN n°08779047 du 17 Février 2014, la totalité du fonds de commerce sis à l'Hôtel Movenpick du lac Tunis, rue du lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 Tunis avec ses éléments incorporels et corporels à l'exception des équipements à usage exclusif pour l'activité de coiffures pour homme et femmes, manicure et ventes de produits de beauté.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa en date du 28 Avril 2023.

Toutes les oppositions devraient se faire entre les mains du locataire, dans un délai de vingt (20) jours à compter du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023401591FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement agricole

Nom : Groupement de développement Pilote Féminines d'Ejdaïda

Siège social : El Mansoura

Objet : Valorisation des produits d'origine

Décision : Arrêté du gouverneur de Manouba n°5402 du 23/6/2023

Zone d'intervention : Gouvernorat de Manouba

Présidente : Abidi Amal.

2023T00644APSF1

Constitution d'un Syndicat

Suivant P.V de l'assemblée constitutive datée du 28/11/2022 enregistré à la recette des finances de Bardo le 3/5/2023 sous le n°2380630 et suivant arrêté de la municipalité de Bardo sous le n°1624 du 31/5/2023 il a été constitué le syndic :

Dénomination : Syndic Résidence BAHIA

Adresse : 97 Avenue 20 Mars - Bardo

Président : Abdelwaheb Jouini

Trésorier : Abderrazek Belhadj Salah

Membres : Habib Bouhamed - Anis Gharbi - Hatem Yahia.

2023T00645APSF1

Constitution syndic de copropriétaires

«Résidence Sarra»

Suivant procès-verbal daté du 02/11/2022, enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 26/12/2022 sous le n°22802860, quittance n°M066387 et sur l'arrêté de la municipalité d'Ezzahra le 22/5/2023 sous le n°000141, il a été constitué le syndic :

Nom : Syndic des copropriétaires «Résidence Sarra»

Président : Kamel Mechrgui

Secrétaire général : Sami Baccar

Trésorier : Mohamed Aoun

Adresse : Rue de Sousse Ezzahra.

2023R01639APSF1

Constitution d'un Groupement

Suivant P.V constitutif du 9/3/2023 et suivant Visa délivré de la part de M le Gouverneur de Monastir le 26/5/2023 un Groupement a été constitué, enregistrement R.F Ksar Hellel le 13/6/2023 sous n°23801226.

Dénomination : Moujamaa tanmiat elzayatine EL KHADRA

Siège : Boulevard Habib Bourguiba n°35 Bodheur.

Objectifs :

- Protection des ressources Naturelles et raisonner leurs utilisations

- Collaboration et échange des expériences au niveau de l'agriculture biologique

- Développement des terrains agricoles

- Encadrer, Guider et aider les abonnés de groupement

Direction :

- Président : Ahmed Ben Hsine Rjeb

- Trésorier : Nasseur ben Chaaben Rjeb

- Secrétaire général : Mouhammed ben Abderrazak Abderrahmen.

2023S00752APSF1

Constitution d'un GDAP

Dénomination : Groupement de développement féminin dans le secteur de l'agriculture «AL Rayhana» à Ksar Khrachfa - Beni Khedache.

Déclaration N°05 du 5 décembre 2022.

Siège social : Ksar Khrachfa - Beni Khedache.

Périmètre d'intervention : Délégation de Beni Khedache.

Mission : Valorisation des produits agricoles dans la zone d'intervention et prestation des services aux adhérentes.

Présidente du conseil d'administration : Rim Maghrebi.

Trésorière : Meriem Maghrebi.

2023X00821APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole (GDA)

Nom du GDA : Arricha Adhahabia

Adresse : Ghdir Rbayaa Mezzouna 9150 Sidi Bouzid

Reçu n° : 4014 /K.R/8 du 29 mars 2023

Objet : Développement du secteur agricole de la région.

Conseil administratif :

- Président : Farhat Amayra

- Trésorière : Ibtissem Amayra

- Membre : Rokaya Amayra.

2023X00835APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires de la résidence «LES MIMOSAS»

159, Av de L'UMA Soukra

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de la résidence «Les mimosas» datée du 22 février 2023 et enregistré à la recette des finances rue de paradis Ariana le 24/3/2023 sous le n°23702887 quittance n°42561, et approuvée par la municipalité de la Soukra le 29 mai 2023 sous le n°2112, il a été décidé ce qui suit :

1- D'approuver les rapports moral et financier pour les années 2021 et 2022 et de donner quitus aux membres du bureau du syndic pour les années précitées.

2- D'élire un nouveau bureau du syndic comme suit :

Monsieur Hatem Bahrini : Président

Madame Dalila Ben Romdhane : Trésorière

Madame Lobna Mkaouar Jallouli : Secrétaire générale

Monsieur Chérif Boughaba : membre

3- Questions diverses.

2023401590APSF2

Procès-verbal du syndicat

Résidence EL WALID 1 Agba Tunis

Suite à l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée le 28/5/2023 à 11 h avec la présence de 60% des résidents. Il a été élu Med Ali Béchikh titulaire de la CIN n°04650044 délivrée le 01/8/2018 comme président du syndicat, Mr Fethi Ferchichi en tant que trésorier, Mr Hatem Tlili comme secrétaire général et Mme Kawther Ben Souilah comme secrétaire générale adjointe à partir du 28/5/2023 d'après le PV enregistré le 8/6/2023 à la recette des finances de Sidi Hsine sous le n°23702038 et le reçu n°M058561.

2023401599APSF2

Convocation

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le Syndic des Propriétaires de la Résidence de Saphir El Aouina

Résidence Saphir Rue Mongi Slim El Aouina 2045 Tunisie

MF : 1636791HPM000

CNSS : 616102.05

Le Syndic des Propriétaires de la Résidence Saphir El Aouina a l'honneur de vous inviter à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 5 juillet 2023 à 18h au siège du syndic.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une seconde assemblée générale se tiendra le mercredi 19 juillet 2023 à 18 heures au siège du syndic, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation des rapports financiers et d'activité pour les années 2021 et 2022.

2) Election des membres du syndic et nomination d'un président. Cette convocation vaut convocation aux deux assemblées.

Chaque propriétaire de la résidence se trouvant dans une situation d'empêchement peut donner procuration à une autre personne pour le représenter à la séance.

2023401598APSF3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères

Demandeurs : Héritiers Ali Ben Bechir Berkawi 1/ Ses frères Khaled, Mohamed Aziz, Emna, Taj Nejoum et Houcine 2/ Les héritiers de son fils Mohamed sa veuve Messaouda Larget leurs fils Ahmed Amine et ses fils Widad, Mawaheb, Adel, Ramzi et Assma 3/ Les héritiers de son fils Abdelmajid sa veuve Amira Benkraim et leurs fils Hamdi, Ghazi et Yossri les hommes travailleurs et les femmes au foyer demeurant à l'avenue Ahmed Telili Tataouine domiciliés au cabinet maître Boutabba Anis sis à l'avenue Habib Bourguiba Tataouine.

Défendeurs : 1/ Sayida Bent Habib Elouz veuve Ali Ben Bechir Berkawi femme au foyer cité Arrokiy Médenine 2/ Clinique Ibn Enafis représentée par son représentant sis à la route de Tunis Km 4 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Boutabba Anis avocat à la cour de cassation sis à l'avenue Habib Bourguiba Tataouine.

L'immeuble à enchérir : la totalité du terrain sis à cité Erookiy Médenine lotissement Boussayda lot n°131 de 20m de longueur et 20m de largeur délimité au sud une rue de 8m à l'est lot n°129 au nord lot n°132 et à l'ouest route de 8m d'une superficie de 400m² se composant d'une maison d'une superficie de 203m² équipée de l'électricité et l'eau potable type villa ouvrant au sud et à l'ouest se composant de deux vérandas sud et ouest, salon, hall 3 chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain et une toilette séparée les murs extérieurs en pierre et l'intérieur en brik toit en dalle et le sol en carrelage en bon état y compris un garage au nord ouvrant à l'est et l'ouest d'une superficie de 21m toit en dalle et murs en brik y compris une chape au coin nord-est toit en voûte et sol en carrelage d'une superficie de 9m² en bon état un escalier au toit près de garage et un puit pour eau pluviale à l'est devant la cuisine. Le terrain est clôturé par un mur de 74m de long et 2m d'hauteur au jardin des plantes d'olive et d'arbre fruitier comme est précis au jugement.

Mise à prix : Cent cinquante cinq mille cent six dinars 155.106d.000 et ce après abattement du prix à l'ordre de 40% en sus les frais fixés à 3.056.d891 et les frais supplémentaires qui seront fixés à la date d'audience

Date de l'adjudication : le lundi vingt-six juillet deux mille vingt trois à la salle d'audience du tribunal de 1ère instance de Médenine. La consultation de cahier des charges est possible auprès du greffe du tribunal ou auprès de l'avocat poursuivant, la visite des lieux est possible tous les jours ouvrable horaire administratif.

2023R01622VEPA1

Vente immobilière

1/ Le saisissant (le demandeur) :

Les héritiers de Sahnoun Ben Mohamed Ben Farhat Khchini qui sont : 1) Mohamed, 2) Abdelaziz, 3) Mbarka, 4) Rebeh, 5) Hbiba, leur belle sœur veuve Farhat ben Sahnoun Khchini, 6) Monjia la fille de Ibrahim Khchini, et ses fils qui sont 7) Yosra ; 8) Aymen, 9) Chayma, 10) Radhia, 11) Tarek et leur demi sœur 12) Hanene fille de Farhat Ben Sahnoun Khchini.

2/ Le saisi (Le défendeur) :

Les héritiers Selma Bent Mohamed Ben Farhat Khechini, ses fils qui sont : 1) Achour, 2) Ahmed, 3) Sassia fille de Ali Ben Mohamed Khechini et les héritiers de son fils Hédi Ben Ali Ben Mohamed Khdhini ses fils majeurs qui sont : 4) Mohamed, 5) Jamel, 6) Slaheddine, 7) Noureddine, 8) Jamila, 9) Dalila, 10) Salha, 11) Leila et ses petits fils majeurs fils du feu Hssine qui sont 12) Jaouhar,13) Hayder ; 14) Ghofrane ; 15) Olfa fille de Faouzia ben Farhat Khchini et les héritiers de son fils Ayed Ben Ali Ben Mohamed Khchini qui sont : 16) sa femme Aycha Ben Salem ben Farhat Ben Naji et leurs fils qui sont : 17) Salah, 18) Amer, 19) Abdelkarim ; 20) Najeh, 21) Saloua.

3/ L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed El Amri, Avocat résidant à l'Avenue Abou El Yoser Echalbanl, Kairouan 3100.

4/ La désignation de l'immeuble saisi :

C'est une saisie exécution sur 611116 parts indivises d'un terrain agricole dénommé «neila», objet du titre foncier n°43682 Kairouan, d'une superficie totale de 30 hectares 55 ares 58 centiares, sise à la délégation Elghabet, Kairouan nord, gouvernorat de Kairouan à distance de 10 km nord est du centre ville de Kairouan, constitué de quatre lots agricoles de superficies différentes :

- Premier lot n°77 : d'une superficie totale de 18 hectares 29 ares 44 centiares c'est un lot agricole contenant 37 oliviers productifs, 43 oliviers moyens et un puits superficiel de 4 mètres de diamètre.

- Deuxième lot n°93 : d'une superficie totale de 63 ares 96 centiares. C'est un terrain semi salin dédié aux grandes plantations surtout l'orge et le pâturage.

- Troisième lot n°145 : d'une superficie totale de 9 hectares 32 ares 14 centiares à sol argileux dédié aux grandes plantations et les plantations irriguées.

- Quatrième lot n°152 : d'une superficie totale de 2 hectares 30 ares 4 centiares c'est un lot agricole nu à sol argileux dédié aux plantations irriguées et aux grandes plantations.

5/ La mise à prix :

Le prix fixé pour les parts indivises revenant au saisi est de 101 492dt, 757, cette estimation est évaluée par l'expert agricole monsieur Jawher Ajimi recruté par ordonnance sur requête n°12098 du 5/5/2023.

6/ Date et lieu et heure de l'adjudication :

L'adjudication des parts indivises aura lieu le lundi 24 juillet 2023 à 9H du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Kairouan.

Pour plus d'informations à contacter Maître Ahmed El Amri, Avocat résidant à l'Avenue Abou El Yoser Echalbanl, Kairouan 3100, ou au bureau des saisies Immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Kairouan, dont le cahier des charges a été déposé.

7/ Visite de l'immeuble saisi :

Toute visite pourra être effectuée quotidiennement à la délégation el ghabet, Kairouan nord gouvernorat de Kairouan.

Tout participant aux enchères doit auparavant consigner le tiers de la mise à prix suivant les procédures juridiques requises en la matière.

Tout participant aux enchères doit auparavant consigner le tiers de la mise à prix suivant les procédures juridiques requises en la matière.

2023S00768VEPA1

Avis aux créanciers

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Société anonyme en liquidation

Identifiant unique : 0510392V

Siège social selon RNE : Avenue Hédi Chaker n°92-94 Tunis

En application des dispositions de l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur informe tous les intéressés de la décision de distribution des fonds disponibles qui sera effectuée après l'expiration du délai légal prévu par l'article précité.

Le liquidateur informe tout intéressé que les notifications, les avis et les autres correspondances à envoyer à la société seront reçus dans son bureau à l'adresse suivante : Cité

Ennasr 01 - Résidence EL BADR, étage 05 - Appartement A52 - Avenue Hédi Nouira - CP 2037 Gouvernorat de l'Ariana.

2023R01466VEPA2

La Prolongation du délai d'envoi des offres relatives de la cession d'un hôtel

Société TRAD TOURISME COMPANY (Royal Beach) S.A.

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011- Sousse 4000

I.U : 00023366

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 12 juin 2023 affaire n°5178/35, le commissaire à l'exécution Mr Ismail Sbai, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoie des offres relatives de la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée est prolongée au 21 juillet 2023.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070

2023S00764VEPA2

La Prolongation du délai d'envoi des offres relatives

De la vente des actifs d'une société faillie

Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR» S.A.

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 la route touristique - Sousse

IU : 0004594H

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère instance de Sousse 1 en date du 12 juin 2023 affaire n°93, Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble El Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public que le dernier délai pour l'envoie des offres relatives de la vente des actifs comme étant un tout indivisible par voie d'appel d'offres est prolongée au 21 juillet 2023.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater les biens objet de vente après avoir retiré un cahier des charges contre paiement de 500,000 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 21 juillet 2023. Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2023S00765VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une entreprise.

Société Farmer's Tunisie S.A.R.L

Siège social : Boulevard 14 janvier - Sousse 4000

I.U : 0919517E

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 12 juin 2023 affaire n°225/26, le commissaire à l'exécution Mr Ismail Sbai, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 40, informe le public qu'il se propose de céder l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers par voie d'appel d'offres.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 21 juillet 2023.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070

2023S00766VEPA2

Avis aux créanciers

Le syndic de faillite de société SATI SOLAR TUNISIA SARL sise à la Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous, UI 1068379K informe qu'il met à leurs dispositions au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous l'état des créances.

Tout créancier vérifié ou porté au bilan est admis pendant dix jours à dater des insertions, à formuler des contredits et des réclamations au greffe.

2023401587VEPA2

Société ENTREPOT FRIGORIFIQUE AGRICOLE DE KORBA

MF : 1205573C

En vertu d'une décision du tribunal de première instance de Nabeul en date du 26/9/2022 dans l'affaire n°14704 monsieur Anis ETTAIEB : 100 rue el bacha RDC appt 8 Tunis. Tél : 26735461 / 98-919-691, a été nommé administrateur judiciaire dans le cadre de poursuivre les procédures comme administrateur judiciaire de la SOCIETE ENTREPOT FRIGORIFIQUE AGRICOLE DE KORBA : MF : 1205573C située à la Route de Tunis, Km 5, Korba.

2023401613VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu d'une décision du tribunal de première instance de Nabeul en date du 8/11/2022 dans l'affaire n°14816 le liquidateur Ettaieb Anis dont l'adresse de son cabinet sise à 100 rue du bacha RDC bureau 8 Tél : 26735461 annonce qu'il a été nommé en tant que liquidateur de la SOCIETE IMPRIMERIE LIBRAIRIE MANSOURA SUARL :

MF: 0449886M située à l'avenue Habib Bourguiba 8090 Kelibia. Tous les créanciers de la société sont tenus de déclarer leurs créances au bureau du liquidateur dans un délai d'un mois de la datte de cette publication.

2023401614VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société ARCOS - SARL

IU : 1118211 P

En vertu du jugement n°41730 rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 12/01/2023, il a été déclaré :

La faillite de la société «ARCOS», SARL; IU : 1118211P ; sise à la cité el Mzoughi el Mourouj 3 Ben Arous

La cessation de ses paiements à partir du 12/01/2023.

La nomination de madame Meryem Kanzari entant que Juge commissaire et Monsieur Ezzeddine Habib entant que syndic de la faillite.

- Ordonner de mettre les scellés où il est nécessaire

- La publication de ce jugement conformément à la loi.

Il appartient aux créanciers de la dite société de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées, au syndic de faillite soit directement

contre décharge à son bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°345 Tunis Hachade 1049.

2023401615VEPA2

Clôture de la liquidation de la société EDF AGRICONSULTING SARL

Identifiant unique : R1580199

Siège social : rue Misouri Raoued Ariana

Capital : 4.000,000 dt

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire au tribunal de première instance d'Ariana en date du 13/6/2023, il a été décidé la clôture des travaux de liquidation de la société EDF AGRICONSULTING. Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur Mme Ayari Marwa à son cabinet sis au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tél : 92.122.520).

2023401620VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Porcelaine SA

Au capital de 18.360.000 dinars

Siège social : BP 17 /1135 Naassen

Identifiant Unique : 0018909E

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE PORCELAINE sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société sise à Naassen Tunisie, le Mardi 18 juillet 2023 à 10 h : 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022

- Quitus aux administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2022

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2023R01615SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Fonds de Reconversion et de Développement des Centres Miniers

S.A au capital de 32 000 000 dinars

Siège social : Immeuble Karaouli Center - 4ème étage bloc B Rue Abou El Kacem Echebbi Gafsa 2100

RC : B114831998

CNSS : 11289281

Les actionnaires du Fonds de Reconversion et de Développement Des Centres Miniers sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire pour la gestion des exercices 2019 et 2020, qui aura lieu le 4 juillet 2023 à 10 h, au siège social de la société sis à Immeuble Karaouli Center 4ème étage bloc B rue Abou Elkacem Echebbi Gafsa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif aux exercices 2019 et 2020

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2019 et 2020

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs aux exercices 2019 et 2020

4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

5- Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020

6- Quitus aux administrateurs

7- Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration

8- Résolutions.

2023R01621SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société La Méditerranéenne de Santé

LA CLINIQUE MEDITERRANEENNE

SA au capital de 9.580.000 dinars

Identifiant unique : 1360390P

Siège social : 37 Avenue Habib Bourguiba - Soukra

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 12 Juillet 2023 à 10H à Maison de l'exportateur (CEPEX), 1er étage - Salle n°3 - Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022

3. Lecture des états financiers relatifs à l'exercice 2022

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

5. Approbation du rapport d'activité 2022

6. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

7. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2022

8. Affectation du résultat de l'exercice 2022

9. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2022

10. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2022

11. Nomination des Administrateurs pour un mandat couvrant les exercices comptables 2023/2024/2025

12. Nomination du commissaire aux comptes pour un mandat couvrant les exercices comptables 2023/2024/2025.

2023R01633SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société La Méditerranéenne de Santé

SA au capital de 9.580.000 dinars

Identifiant unique : 1360390P

Siège social : 37 Avenue Habib Bourguiba - Soukra

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra

le Mercredi 12 Juillet 2023à 12H à Maison de l'exportateur (CEPEX), 1er étage - Salle n° 3 - Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Annulation de l'augmentation du capital décidée lors de l'AGE du 21 décembre 2022.

2. Augmentation de capital dans les mêmes conditions que l'augmentation annulée

3. Modification corrélative des statuts.

2023R01634SANB3

Convocation

SOCIETE DE COMMERCE DE PRODUITS CHIMIQUES INTERMEDIAIRES SCPCI

S.A. au capital de 840 000 D divisé en 84 000 actions de 10 D

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

MF : 029857V/A/M/000

Les actionnaires de la société SCPCI sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 19 juillet 2023 à 9 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée relative à l'exercice 2022

2) Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

3) Rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

4) Approbation des dits rapports et quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7) Renouvellement d'un Administrateur

8) Questions diverses.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal, conformément à la loi.

2023R01636SANB3

Convocation

Société SAPEA

S.A. DE PRODUCTION D'ESSENCES AROMATIQUES

S.A. au capital de 54 000 D

Siège social : Rue du Cuivre Z.I. de Ben Arous - 2013 Ben Arous

MF : 004821Z/A/M/000

MS : 25144-21

Les actionnaires de la société "SAPEA" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 19 juillet 2023 à 16 Heures au siège social sis à la Zone Industrielle de Ben Arous, Rue du Cuivre, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée relative à l'exercice 2022

2) Rapports du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2022

3) Rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

4) Approbation des dits rapports et quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Approbation des conventions dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales

7) Renouvellement des mandats des Administrateurs

8) Questions diverses.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal, conformément à la loi.

2023R01637SANB3

Convocation

SOCIETE MALGA

SOCIETE COMMERCIALE DE DEVELOPPEMENT ET DE REVALORISATION

S.A. au capital de 110 000 D

Siège social : Zone Industrielle de Ben Arous

MF : 000971W/A/M/000

Les actionnaires de la société anonyme "MALGA SOCIETE COMMERCIALE DE DEVELOPPEMENT ET DE REVALORISATION" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 19 juillet 2023 à 10 Heures au siège social à Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée relative à l'exercice 2022

2) Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

3) Rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

4) Approbation des dits rapports et quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales

7) Renouvellement des mandats des administrateurs

8) Questions diverses.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal, conformément à la loi.

2023R01638SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE LES LABORATOIRES POLYPHARMA

Société Anonyme au Capital de 100.000 DT

Siège social : Route El Ain Km. 4 ruelle 7 Moijen SFAX

Matricule fiscal : 1659745A

Messieurs les actionnaires de la Société «LES LABORATOIRES POLYPHARMA » S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 23 juin 2023 à 10H, au siège social de la Société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022.

2- Approbation des conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

6- Nomination du commissaire aux comptes.

7- Questions diverses.

2023X00841SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Hafedh ben Sadok ben Manaa déclare en son nom et au nom de Monjia, Mohsen, Fadhila et Hamida Ben Manaa selon une procuration écrite connue pour être signée dans la municipalité de Jammel le 12 juin 2023, les héritiers de Chbila bent Ameur Alomrani selon le certificat de décès n°J/56/011 émis par le tribunal district de Jammel le 02 avril 2011 concernant la perte du titre de propriété original appartenant à leur mère, Chbila Bent Ameur Alomrani sous n°15/17027, objet du Titre Foncier, n°48345 Monastir, selon une attestation de perte délivrée par le chef du commissariat de Jammel sous le n°176, le 12 juin 2023. Si quelqu'un le trouve veuillez contacter au n°92005098.

2023S00753DIVD2

Avis

Les Héritiers de Mr Kacim Ali annoncent que le titre Arabe de la propriété de leur père d'une chambre d'une maison située à Ouled Yanug Kerkina et d'un terrain renommé janen Attar situé à ouled yanug kerkina ont pour origine un acte de vente au 28 Mars 1881 par Ahmed Chéli et Chadli Souissi a été disparu et ils veulent distraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire - Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2023X00819DIVD2

Avis

Monsieur Riadh Kaffel en tant que tuteur de sa mère Majida Hamza selon jugement de tutelle n°244 annonce que sa mère a perdu son acte de partage rédigé le 16 juillet 2007 enregistré à Sfax le 3 août 2007 quittance M039186 par les notaires Mourad Hajjem et Sami Sallemi concernant une vieille construction et une parcelle de terre à l'est d'une superficie totale environ de 150m² située à Sfax route Gremda km 6 Bouzayene et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Mohamed Nader Maaloul situé à la route Gremda km 6 Sfax résidence Lina et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2023X00824DIVD2

Avis

Fatma Taghouti avise le public qu'elle possède la moitié indivise d'une terre contenant une construction ; d'une superficie de 128.30 m², sise à la route elmatar mil 8 Sfax; limitée au sud et à l'est par Mbarki et au nord passage et à l'ouest par Dhahri.

Lui provenant par achat du 8/02/2012 et enregistré à Sfax le 13/02/2012 n°M006924, rédigé par les notaires Olfa Hamdani et Houda Aroussi. Et que son titre de propriété étant perdu et elle veut en extraire une deuxième originale pour remplacer l'acte égaré.

Toute personne ayant une opposition; doit l'exprimer auprès de Maître Olfa Hamdani notaire à médina arabe Sfax; dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cette insertion.

2023X00826DIVD2

Avis

Mnif Khalil et Mnif Sondes annoncent qu'ils possèdent un terrain de surface 1377.75m² Route Manzel Cheker km8 Sfax effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 28/10/2014 ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00827DIVD2

Avis

Gadour Mohamed annonce qu'il possède d'un appartement de surface 90m² route Taniour km6 Sfax effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 7/10/2000. Il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au Bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00828DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme. Jalila Belgharek déclare avoir perdu le contrat de son terrain à Hzag (Sfax) avec habitation.

Rédigé par le notaire Chroudi Nassim le 20/4/2017 à Jbeniana.

Mme Jalila demande une nouvelle copie originale du titre de propriété pour toute opposition s'adresser au notaire Mr Chroudi Nassim dans un délai de 30 jours suite à cette annonce.

2023X00830DIVD2

Avis

Bureau de Notaire Kaled Ben Hmida

Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713/98488338

M.F : 0638312 E / P

Monsieur Nader Masmoudi avise être propriétaire avec sa femme Ines Machéee d'un terrain d'une superficie 753 m² situé à la route de Tunis Km 8 Sfax leur revenant par acte d'achat daté le 27/7/2015 par les deux notaires Kaled ben Hmida et Saber Mrabet enregistré à Sakiet Ezzite le 28/7/2015 Quittance n°MO42384 que leur titre de propriété étant perdu ils veulent en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00831DIVD2

Avis

Bureau de Notaire Kaled Ben Hmida

Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713/98488338

M.F : 0638312 E / P

Monsieur Majdi Jribi avise être propriétaire d'un terrain d'une superficie 858.25 m² situé à la route de Tunis Km 7 Sfax lui revenant par acte D'achat daté le 14/11/2013 par les deux notaires Kaled ben Hmida et Mounir Damak enregistré à Sakiet Ezzite le 11/4/2014 Quittance n°MO19889 que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte

plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled ben Hmida à son Bureau à sakiet ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00832DIVD2

Avis

Bureau de Notaire Kaled Ben Hmida

Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713/98488338

M.F : 0612 E/P

Monsieur Ellies Smawi avise être propriétaire d'une parcelle de 11 oliviers située à la route de Mahdia Km 20 lui revenant par acte de donation daté le 21/4/2009 par les deux notaires Ahmed Baccar et Abd el Aziz Bouattour enregistré à Sfax le 29/5/2009 Quittance n°M026948 que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00833DIVD2

Jugement de Tutelle

En vertu de jugement de tutelle n°22402 rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 27/4/2023, Amna Bent Lokman Ben Mohamed Chekir a été désigné tutrice de son père Lokman Ben Mohamed Chekir au lieu de Mohamed Houssem Chekir, afin de gérer ses affaires conformément à la loi.

2023401585DIVD2

Avis

Le syndic de faillite de la Société Industrie des briques de Zaghouan I B Z A, sise à la route de Zaghouan Zriba (MF 0445586K), informe le public de la prolongation des délais de réception des offres relatives à la vente de la briqueterie avec tous ses éléments immobiliers appartenant à la société. Les personnes qui désirent participer à l'appel d'offre doivent demander le cahier des charges et déposer leurs offres au plus tard le 31 Août 2023. Pour Plus d'information veuillez contacter le 71.891.485, adresse 7 bis rue Koutama Mutuelle Ville Tunis.

2023401588DIVD2

Vente immobilière au plus offrant

Faillite Sté Immobilière Méditerranée

Identifiant Unique : 911670D

Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges

- 04 appartements (triple x) avec cellier et 02 places de parking
- 26 places de parking

Situé à la résidence les terrasses de Soukra avenue Fatouma Bourguiba la Soukra et ce pour l'acceptation de l'offre le plus élevé avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec le Syndic de Faillite à son adresse 55 Rue Khareddine Pacha App-A2- Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/29 37 73 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doivent être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR- Appel d'offre vente immobilière Sté Immobilière Méditerranée)

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Ben Youssef 55 Rue Khareddine Pacha App-A2- Montplaisir - Tunis, au plus tard le 30/6/2023 (le cachet de la poste faisant foi).

2023401622DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Sfax

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1494 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de Sfax;
- Vu le décret n° 96-2039 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de Sfax;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Sfax porte à la connaissance du public qu'en date du **06 Février 2023**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Sfax.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Sfax, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Zanket Sidi Kalifa Tayari Route Menzel Chaker Km 6	Sfax Sud	3830	**Nord :** Rue **Sud :** Ali Chaouari , Hbib Chaouabine et Mahmoud Anani **Est :** Abdelaziz ElAdib , Abdallah Fetoui et Ismail ElAbed **Ouest :** Rue	23264
Rue Tayeb Mhiri	Agareb	1119	**Nord :** Rue Tayeb Mhiri **Sud :** Place **Est :** Makam El Wali Essalah Said Agareb **Ouest :** Souk Municipal Agareb	30456
Rue Agareb Bir Ali Km 20	Agareb	908	**Nord :** Route GP 14 **Sud :** Héritiers Haj Ahmed Ben Kraiem **Est :** Mohamed Ben Kraiem **Ouest :** Héritiers Haj Ahmed Ben Kraiem	30459
Route El Ain Km 7 Markaz Ben Hlima	Sfax Sud	238	**Nord :** Impasse **Sud :** Impasse **Est :** Route El Ain **Ouest :** Wajdi et Abdellatif Zeghal	30478
Route Gremda Km 2.5 Ain Chikhrouhou	Sfax Medina	64	**Nord :** Ali Ayadi **Sud :** Passage **Est :** Ali Ghrairi **Ouest :** Route de Gremda	34756

Rue Essour Sfax Medina	Sfax Medina	36	**Nord :** Mme Colette **Sud :** Med Abid **Est :** Rue Essour **Ouest :** Rue Essour	39996
Rue Sidi Mansour Km 12	Sfax Sud	21332	**Nord :** Piste **Sud :** Cimétière **Est :** P 149+433+435+434+356+156 cadastre "A" Sidi Mansour **Ouest :** Piste	39999
Rue Borj Ennar	Sfax Medina	150	**Nord :** Impasse et Rafika Jallali **Sud :** Rue Borj Ennar **Est :** Héritiers Thriki **Ouest :** Rue de Police	40505

2023R01102MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Siliana

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 93-1833 du 06 Septembre 1993 portant délimitation du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de **Siliana**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana porte à la connaissance du public qu'en date du **22 Février 2023**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Siliana**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Siliana**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Bni Hazem	Makthar	444157	**Nord:** Les Parcelles cadastralles N° 78-79-84-143-282-283 et 285 Secteur « B » Bani Hazem **Sud:** Les Parcelles cadastralles N° 307-315-317-318-223-313 et 314 Secteur « B » Bani Hazem **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 247-245-250-252-256-254-255-261-271 et 273 Secteur « B » Bani Hazem **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 120 à 124 et 295 à 297 Secteur « B » Bani Hazem	91870
Bni Hazem	Makthar	103729	**Nord:** Les Parcelles cadastralles N° 169 et 172 Secteur « B » Bani Hazem **Sud:** Les Parcelles cadastralles N° 284-285 et 289 Secteur « B » Bani Hazem **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 173-174-178-185-190-191-192 et 193 Secteur « B » Bani Hazem **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 54 à 65 et 78 Secteur « B » Bani Hazem	94455

Bni Hazem	Makthar	25125	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 168 et 170 Secteur « E » Bani Hazem **Sud :** Parcelle Cadastralle N°190 et 191 Secteur « E » Bani Hazem **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 172-176 et 184 Secteur « E » Bani Hazem **Ouest :** Parcelle Non Immatriculée	94456
Bni Hazem	Makthar	121159	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 17-23-33 et 44 à 53 Secteur « B » Bani Hazem **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 29-63-91 et 291 Secteur « B » Bani Hazem **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 54 Secteur « B » Bani Hazem **Ouest :** La Parcelle cadastralle N° 28 Secteur « B » Bani Hazem	94457
Bni Hazem	Makthar	77812	**Nord :** La Parcelle cadastralle N°177 Secteur « F » Bani Hazem **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 201-202 Secteur « F » Bani Hazem **Est :** La Parcelle cadastralle N° 179 Secteur « F » Bani Hazem **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 180 et 199 Secteur « F » Bani Hazem	94458
Bni Hazem	Makthar	22810	**Nord:** La Parcelle cadastralle N°164 Secteur « F » Bani Hazem **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 173-174 et 175 Secteur « F » Bani Hazem **Est :** La Parcelle cadastralle N° 163 Secteur « F » Bani Hazem **Ouest :** La Parcelle cadastralle N° 172 Secteur « F » Bani Hazem	94459
Bni Hazem	Makthar	59292	**Nord:** Parcelle Non Immatriculée **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 10-11 et 226 Secteur « E » Bani Hazem **Est :**La Parcelle Cadastrale N°227 Secteur « E » Bani Hazem **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 18-19-20-22 et 222 Secteur « E » Bani Hazem	94460
Bni Hazem	Makthar	287420	**Nord Est :** Les Parcelles cadastralles N° 174 à 177 et 89 à 109 et 138 à 142 Secteur « I » Bani Hazem **Nord Ouest :** Les Parcelles cadastralles N°77 à 81-172 et 173 Secteur « I » Bani Hazem **Sud Est :** Les Parcelles cadastralles N° 144-146 -150 à 156-159-160-163-164 et 165 Secteur « I » Bani Hazem **Sud Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 215-218 et 219 Secteur « I » Bani Hazem	104421

Sidi Morched	Siliana Sud	4750	**Nord:** La Parcelle cadastralle N° 03 Secteur « C » Sidi Morched **Sud :** La Parcelle cadastralle N° 14 Secteur « C » Sidi Morched **Est :** Route M-C 73 **Ouest :** La Parcelle cadastralle N° 05 Secteur « C » Sidi Morched	99203

2023R01103MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;

- Vu l'article 16 du code des droits réels;

- Vu le décret n° 96-1492 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

- Vu le décret n° 96-2038 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte porte à la connaissance du public qu'en date du **16 Mrs 2023** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Bizerte**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Bizerte, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	N°Dossier
Cité Hached	Bizerte Sud	745	**Nord Est:** Route **Sud Ouest:** TPD 50300 **Sud Est:** Hbiba Sakouji **Sud Ouest :** T.F N° 2357	D.P.E 298
Zawiat Alrahmania	Mateur	180	**Nord :** Inconnu **Sud :** Rue **Est :** Rue **Ouest :** Inconnu	D.P.E 365
Sidi Aissa	Mateur	288	**Nord :** Inconnu **Sud :** Rue **Est :** Rue **Ouest :** T.F N° 23686	D.P.E 367
Al'Hmadha	Ghar El Melh	30000	**Nord :** Domaine d' Etat **Sud :** Domaine d' Etat **Est :** Domaine d' Etat **Ouest :** Domaine d' Etat	D.P.E 368
Cité Aljalaa	Bizerte Sud	21861	**Nord :** Route **Sud :** T.F N° 22866/132630 **Est :** Groupes Riah **Ouest :** Nourredine Boukhatem et Hbib Khallafi	D.P.E 427

2023R01104MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tunis

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 91-1267 du 27 Août 1991 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 91-1493 du 21 Octobre 1991 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 93-1068 du 03 Mai 1993 relatif à l'étendue des opérations de reconnaissance et de délimitation dans le reste des délégations du gouvernorat de **Tunis**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tunis porte à la connaissance du public qu'en date du **27 Avril 2023**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Tunis.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Tunis, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
12 Rue Tharek Ibn Zied Sidi Daoud	Marsa	324	**Nord :** T.F N°11072/84996 **Sud :** Rue Tarek Ibn Zied **Est :** Domaine de L'Etat **Ouest :** T.F N°53600 Tunis	90344
12 Rue Tharek Ibn Zied Sidi Daoud	Marsa	700	**Nord :** T.F N°11072/84996 **Sud :** Rue Tarek Ibn Zied **Est :** Rue Tarek Ibn Zied **Ouest :** Domaine de L'Etat	D.P.E 963
09 Rue 9069 Jebel Jeloud	Djebel Jeloud	100	**Nord :** Impasse et Rue 9069 **Sud :** Belgacem Chehimi **Est :** Mabrouk Bousselmi **Ouest :** Impasse et Rue 9069	D.P.E 928
07 Rue 9079 Jebel Jeloud	Djebel Jeloud	60	**Nord :** Ali Béjaoui **Sud :** Belgacem Hammami **Est :** Rue 9079 **Ouest :** Tahar Jemni	D.P.E 978

2023R01635MINA4